Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901367-20260226-2026004-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOCUNOLÉ
Réf : 2026.004

Le 26 février 2026 à 19h,

Le Conseil Municipal de LOCUNOLÉ, dûment convoqué le 20 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace des Moulins, Salle Kerléon, sous la présidence de Corinne COLLET, Maire.

Présents : Corinne COLLET, Eric SALAUN, Adeline LOUIS, Ronan CORBIHAN, Claude DELAMARRE, Véronique GOURIER, Marie-Louise RIVALAIN, Jeanne VULLIERME-ANNE, Christian COHU, Sandra ULLIAC, Murielle LE REST, Françoise THIEBAUT FOLLEZOU.

Absents et excusés : Mélanie UEBERMUTH-LE GUEN (pouvoir donné à Adeline LOUIS), Abdel Aziz MOUNTON NJIKAM (pouvoir donné à Françoise THIEBAUT FOLLEZOU).

Secrétaire de séance : Véronique GOURIER.

OBJET : Demande de subvention exceptionnelle du Comité de quartier de Judicarré pour les 80 ans de la Fête de Judicarré

Le samedi 4 avril 2026 aura lieu le 80ème anniversaire de la Fête de Judicarré. A cette occasion, le Président du Comité des Fêtes de Judicarré a fait une demande de subvention exceptionnelle.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à verser au Comité des Fêtes de Judicarré une subvention exceptionnelle de 700,00 €, pour encourager le bénévolat local et pérenniser cette fête qui anime la commune depuis 1946.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 700,00 € au Comité des Fêtes de Judicarré.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Locunolé,
Le Maire,

MAIRIE DE LOCUNOLE
29 (Finistère)